



Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire
Comité territorial des CAMPAGNES DE BRESSE
Assemblée générale du Comité Territorial du mardi 27 mars 2018

COMpte Rendu

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept du mois de mars à 9 Heures 30, les membres du comité territorial des Campagnes de BRESSE se sont réunis à la salle des fêtes de SAVIGNY EN REVERMONT, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur ROUTHIER, Président du Comité Territorial, en date du 6 mars 2018.

Etaient présents :

- Mesdames et Messieurs les délégués communaux présents *ou excusés* :

COMMUNES	Délégués		
	Titulaire	Titulaire	Suppléant
AUTHUMES	M. DELPLACE Daniel	M. MARTIN Daniel	
BEAUREPAIRE EN BRESSE	M. SAMSON Jean-Jacques	Mme CHEVALLIER Martine (excusée)	
BEAUVERNOIS	Mme BOURGOY Françoise	M. PROST Joël	
BELLEVESVRE	Mme DEMANGE Roberte	M. CANET Jean-Luc	
BOSJEAN	M. LONJARET Bernard	M. COLAS Patrick	
BOUHANS	M. JACQUARD Etienne		
BRUAILLES	M. MASSOT Jean-Noël (excusé)	M. PIRAT Jean-Paul	
CHAMPAGNAT	M. FARIA Sébastien		
CHARETTE-VARENNES	M. BONIN Jean-Michel	M. BERGEROT Bernard	
CONDAL	M. BOURCET Claude		
CUISEAUX	M. LAINE Bernard	M. BOIVIN Gérard	
DAMPIERRE EN BRESSE			
DEVROUZE	M. RICHARD Jean-Claude	M. HERVEY Patrick	
DICONNE	M. SASSOT Joël	M. THEVENIAUX Jean-Pierre	
DOMMARTIN LES CUISEAUX			
FLACEY EN BRESSE	Mme BOURGEOIS Christine		
FRANGY EN BRESSE	M. PERREAL Eddy		
FRETTERANS			
FRONTENARD	Mme CHARTON Patricia		
FRONTENAUD			
JOUDES	M. DANJEAN Bernard	M. BALTES Stéphane (excusé)	

JUIF	M. THIVET Miche Maire en remplacement de M. CLERC Laurent (excusé)	M. MICHELIN Philippe	M. PES Michel (excusé)
LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR			
LA CHAUX	M. THURLURE Jean- Pierre (excusé)	M. RABUT René	
LA RACINEUSE			
LE FAY	M. NICOLAS Alain	M. COUILLEROT Bruno	
LE MIROIR	M. ROUSSEL Frédéric		
LE PLANOIS	M. BERT Frédéric (excusé)		M. PAPIN Jean-Pierre (excusé)
LE TARTRE	M. FASSIER Christian (excusé)	M. BELLONI Bernard	M. DURIAUD Nicolas
MERVANS	M. GRAS Jean-Jacques	M. FAUTRELLE Jean- Marc	
MONTAGNY PRES LOUHANS	M. REMONDY Roger (excusé)	M. GONZALEZ Sébastien (excusé)	M. PERRAULT Jean- Claude
MONTCONY	M. BOIVIN Guy		
MONTJAY	M. BRETIN Jean-Pierre	M. BURTIN Jean-Paul	
MOUTHIER EN BRESSE			Mme BONIN Florence
PIERRE DE BRESSE	Mme JAILLET Claudette (excusée)	Mme GRUET Aline (excusée)	M. CARLOT Pierre
RATTE	Mme DOURIAUX Nicole		M. CHANUSSOT Samuel
SAGY			
SAILLENARD	M. BRAILLON Emmanuel		M. OUDOT Jacques
SAINTE BONNET EN BRESSE	M. CLAIROTTE Gérard	M. DESBOIS Jean (excusé)	M. RAGONNEAU Jean- Pierre
SAINTE GERMAIN DU BOIS	M. VIEUX Jean-Claude		
SAINTE MARTIN DU MONT	Mme VION Christiane		
SAINTE USUGE	Mme TROESCH Elisa		
SAVIGNY EN REVERMONT	M. ROUTHIER Philippe	M. METROZ Lionel	
SENS SUR SEILLE	M. GUILLEMENEY Michel		
SERLEY	M. PARADIS Laurent	M. VILAIN Nicolas (excusé)	
SIMARD	M. ABERLENC Jean-Marc (excusé)	Mme THIBERT Evelyne	
THUREY	M. DOURIOT B.		
TORPES			
VARENNES SAINT SAUVEUR	M. CHAMBON Dominique		
VERDISSEY	M. PETIOT Bernard	M. BRETIN Jean-Paul	
VINCELLES	M. JOUVENCEAU Gérard		M. CADOT Patrick

Assistaient également :

- M. LEROY Olivier et M. BLANCHARD Jérôme entreprise GASQUET
- M. LUC Etienne et M. DARD Romain, entreprise INEO

Pour le SYDESL,

- M. VERNEREY Daniel, Directeur Général
- Mme SEVESTRE Céline, Directrice Technique
- M. PROST Stéphane, Technicien travaux pour le Comité des CAMPAGNES DE BRESSE
- Mme BOURGEOIS Véronique, Gestionnaire administrative pour le Comité de la Bresse chalonnaise
- M. DEGROSLARD François, Responsable des concessions
- Mme FITON-CHAVALLE Emilie, chargée de communication

Monsieur ROUTHIER, Président remercie les délégués des communes, les représentants des entreprises, et le personnel du SYDESL de leur présence.

Il précise à l'assemblée que l'intégralité de la présentation est développée sur le diaporama téléchargeable [ici](#).

I- Les réseaux

1- Distribution d'électricité

- Monsieur Stéphane PROST, technicien du SYDESL, présente les travaux en cours et à venir relatifs au programme 2017.
- **Présentation de la programmation des travaux 2018 :**

M. ROUTHIER annonce que, sur la programmation 2018, pour l'ensemble du SYDESL, un million d'€ de crédits supplémentaires vient d'être ajouté pour les travaux d'environnement.

Il annonce ensuite le montant prévisionnel des travaux sur les communes du présent Comité Territorial :

Montant prévisionnel des travaux sur les communes du présent Comité Territorial :

Environnement : 402 052 €

Fils nus : 166 992 €

Renforcement : 581 000 €

Détail par commune sur le tableau joint.

➤ **Nouveau modèle de contrat de concession :**

Le SYDESL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité. A ce titre, il concède la gestion du réseau au concessionnaire ENEDIS. Cette collaboration est régie par un contrat de concession arrivant à échéance en novembre 2022.

Un nouveau modèle de contrat de concession a été approuvé par la signature d'un accord national entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, ENEDIS et EDF.

Sur la base de ce nouveau modèle de contrat, il s'agit à présent pour le SYDESL de négocier avec ENEDIS sur :

- La durée du contrat
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Les objectifs intégrés au schéma directeur
- L'enveloppe financière de l'article 8 concernant l'environnement
- La récupération des données issues du compteur communiquant Linky

M. VERNEREY signale qu'il y a lieu d'être très vigilant sur la rédaction du nouveau modèle de contrat de concession proposé par ENEDIS.

2- Gaz

En 2008, 50% des communes desservies en gaz ont décidé de transférer cette compétence au SYDESL qui assure donc pour leur compte :

- le contrôle de la bonne application du contrat par le concessionnaire (GRDF et Finagaz),
- L'analyse et la présentation du compte rendu annuel de concession,
- Le calcul et le suivi des redevances de concession.

Afin de garantir l'homogénéité de distribution de gaz, le SYDESL invite les communes n'ayant pas encore transféré leur compétence « gaz » à le faire afin de les décharger de ces obligations lourdes.

3- Eclairage Public

Le SYDESL propose un nouveau règlement d'intervention pour l'éclairage public. (cf tableau en annexes)

Mme SEVESTRE présente les aides récentes : les éclairages autonomes, le remplacement des luminaires vétustes par la Led et le remplacement des supports bois ou béton vétuste, et signale que de plus en plus de communes urbaines demandent à transférer la compétence éclairage public au SYDESL.

II- Transition énergétique

1- PCAET

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et conformes au SCOT et au SRADDET.

Au cœur des réseaux d'énergie, le SYDESL se positionne comme un partenaire privilégié pour accompagner les EPCI dans cette planification obligatoire. Il propose donc aux Communautés de Communes qui le souhaitent:

- La mutualisation d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- Un soutien financier de 50%,
- Une assistance technique.

Mme SEVESTRE précise que 5 Communautés de Communes se sont engagées avec le SYDESL.

2- Mobilité électrique

Le schéma régional de déploiement des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) a été validé en 2014. Le SYDESL a souhaité inscrire son action en parfaite cohérence avec ce dernier et a élaboré un schéma départemental de déploiement concordant. Ce schéma identifie des lieux d'implantation tenant compte de la fréquentation des axes, de la proximité des commerces, de la sécurité et de la facilité d'accès. Une trentaine de communes ont été identifiées dans ce cadre-là et se verront dotées d'une borne de recharge.

En 2017, des bornes ont été installées à:

Marcigny, Mâcon, Louhans, Saint-Boil, Digoin et Verdun sur le Doubs.

En 2018 sont prévues:

Outre celle de Cluny: Chalon-sur-Saône, Saint Amour Bellevue, Le Creusot, Paray-le-Monial, Saint-Gengoux-le-National, Givry, Dompierre les Ormes, Bourbon-Lancy, la Clayette, Saint Léger sur Dheune, Buxy, Matour, Chauffailles, Tramayes et Fleurville.

III- Groupement d'achat d'énergie

La disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA - tarifs jaune et vert), et de gaz pour les consommations supérieures à 300 MWh, a conduit les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche Comté - le SIEEEN (58), le SICECO (21), le SYDESL (71) le SDEY (89), le SIDEC (39), le SIAGEP (90), le SYDED (25) et le SIED (70) - à créer un groupement d'achat afin de mettre en concurrence les contrats de fourniture d'énergies.

Au terme de cette première consultation, les 272 membres (personnes publiques) adhérents en Saône & Loire, sont alimentés depuis le 1^{er} janvier 2018 par TOTAL (contrats < ou = 36 kva) et EDF pour l'électricité, Gaz de Bordeaux pour le gaz.

La prochaine consultation portera sur l'achat d'énergie pour la période 2020 à 2022. Pour rejoindre le groupement et bénéficier de l'accompagnement du SYDESL pour cette future consultation, les collectivités doivent avoir délibéré avant le 31 décembre 2018.

IV- Solidarité logement

Le SYDESL accompagne les politiques de lutte contre la précarité énergétique des ménages (particuliers). Il abonde à ce titre :

- Le programme Habiter mieux (géré par l'ANAH) : 100 000€ / an (500€ par dossier)
- Le programme PROCIVIS (avance sur les subventions pour les ménages les plus fragiles) : 50 000€ / an
- Le Fonds de Solidarité Logement : 10 000€ / an

V- 71^{ème} anniversaire

Afin de célébrer 71 ans d'existence, le SYDESL invite tous les élus et partenaires à une grande journée consacrée à la transition énergétique le :

26 avril 2018 de 9h à 17h
Au Parc des Expositions de Mâcon

Une belle rencontre avec Jean-Louis Etienne apportera un éclairage sur le réchauffement climatique. Des tables rondes et des ateliers permettront ensuite à chacun d'échanger et de s'informer sur les solutions que les territoires peuvent mettre en œuvre pour s'engager dans la transition énergétique.

Au fil de la projection du diaporama, des commentaires et réponses sont apportés. A l'issue, aucune question ou observation n'étant soulevée, M. ROUTHIER clôture l'assemblée et invite les membres présents à un vin d'honneur.

Le Président du Comité Territorial des Campagnes de Bresse,



Philippe ROUTHIER

Programmation 2018

	N° Dem.	Nature des travaux	Etat avancement	Date avance ment	Inscr. / Eng. TTC
Environnement					
ENVIRONNEMENT SYDESL (09)					
Saillenard	380087	BTS P. CHAMP MORANGE (antenne Sud)	1 - Etude commandée	22/11/2016	85 000 €
Varenes-Saint-Sauveur	558138	BTS P. VERAUDIÈRE (ENV)	3 - Devis travaux reçu	06/04/2017	167 052 €
ENVIRONNEMENT SYDESL/ERDF (ART. 8) (14)					
Montagny-près-Louhans	303038	BTS P. BOURG (devant Eglise et mairie) ENV	2 - Art. 2 diffusé	24/08/2017	74 000 €
FACE C (02)					
Montjay	314034	BTS P. MONTJAY (impasse des sources) ENV	2 - Art. 2 diffusé	13/09/2016	76 000 €
Fils nus					
FACE S' (04)					
Saint-Bonnet-en-Bresse	396050	BT P. champ des Gravières (S) route de Pierre	(vide)	(vide)	15 000 €
Saint-Germain-du-Bois					
Simard	419181	BTS P. LA CHANAIE (S) reprise BT Climetiere	1 - Etude commandée	18/05/2017	45 000 €
Thurey	523136	BT P. TOINES (Meix Pernot)S	(vide)	(vide)	27 000 €
	538044	BT P. TABOURET (S)	(vide)	(vide)	10 000 €
FACE S (17)					
Dommartin-lès-Cuisseaux	177085	BT P. LA COLOMBIÈRE (antenne Nord) S	(vide)	(vide)	16 000 €
La Racineuse	364022	BT P. VAUGRENAND (S)	(vide)	(vide)	17 000 €
Saint-Bonnet-en-Bresse	396055	BT P. LES FLAIS (antenne Est) S	(vide)	(vide)	10 000 €
Saint-Germain-du-Bois	419139	BT P. GRAND BALOSLE (S)	3 - Devis travaux reçu	04/09/2015	26 992 €
Renforcement					
FACE AB (03)					
Devrouze					
	173045	recentrage PSSA DIONMBE	1 - Etude commandée	04/07/2017	64 000 €
Frangy-en-Bresse	205089	BTS P. FRANGY (antenne Chateau)	1 - Etude commandée	18/07/2017	69 000 €
Saint-Germain-du-Bois	419182	RECENTRAGE P. LES MARGOTS	(vide)	(vide)	62 000 €
Serley	516080	BT P. PERRISSENTI (antenne ouest)	(vide)	(vide)	23 000 €
Thurey	516077	BT P. BOIS VIGNERET (sortie en T150)	2 - Art. 2 diffusé	06/11/2017	22 000 €
Varenes-Saint-Sauveur	538030	BT P. Champauney	(vide)	(vide)	42 000 €
	558107	recentrage PRCs Bellanoiset	(vide)	(vide)	42 000 €
RENFORCEMENTS (06)					
Freterans					
	207025	BTS P. MEURET 1ère TR	2 - Art. 2 diffusé	04/11/2015	69 000 €
Saint-Germain-du-Bois	419195	recentrage PSSA LA CHANAIE	1 - Etude commandée	18/05/2017	68 000 €
Savigny-en-Revermont	506108	PECB CHATEAU D'EAU (4 UF)	2 - Art. 2 diffusé	19/07/2016	120 000 €
Total général					1 150 045 €

Règlement d'intervention – Eclairage public

Type d'intervention		Participations	Observations	
MARCHE TRAVAUX	Eclairage autonome (en cas d'éloignement du réseau ; abris bus, etc.)	60 % commune 40% SYDESL		
	Aires de covoiturage Eclairage autonome ou EP réseau	60 % commune ou EPCI 40% SYDESL	Dans la limite de 3 points lumineux	
	Eclairage public lié à des travaux de Réseau HTA et BT	5% SYDESL Sur ouvrage Aérien 15% SYDESL Sur ouvrage Souterrain	Sur montant total électrique (TTC) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée	
MARCHE ENTRETIEN ET MAINTENANCE	Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	Plafonds d'éligibilité : Luminaire 500 € HT/ 600 € HT si LED Support 800 € HT
		Luminaire énergivore (Vapeur de Mercure, halogène, incandescente...)	50 % Commune 50 % SYDESL	
		Luminaire vétuste -->LED y compris projecteurs	40 % Commune 60 % SYDESL	
		Cellules et horloges	50 % Commune 50 % SYDESL	
		<u>Déplacement d'ouvrage</u>		
		Pour raison esthétique	100 % commune	
	Pour aménagement	100 % SYDESL		
	Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires	50 % SYDESL 50 % commune		
	Remplacement des supports bois ou béton vétustes	100 % SYDESL		
	Mise en conformité des extinctions nocturnes (monuments et bâtiments publics)	70 % SYDESL 30 % commune	Concerne les dispositions liées à l'arrêté du 25/01/2013 ayant trait aux extinctions nocturnes	
	Mise en place de variateurs de tension	70 % SYDESL 30 % commune		
	Renouvellement systématique des sources, exploitation, entretien et maintenance (y compris base de données et cartographie)	Contribution annuelle restant à la charge de la commune : 9 € par luminaire "récent" 20 € par luminaire énergivore	==> Renouvellement systématique ==> Exploitation, entretien et maintenance	
	Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL au- près du tiers identifié
Travaux avec tiers non identifié		70 % SYDESL		
		30 % commune		
Aléas climatique		100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique glo- bal communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.	
Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel		
Pose et dépose guirlandes	100% Commune			
réglage d'horloge	100% Commune			